









CLUBS PRESENTS

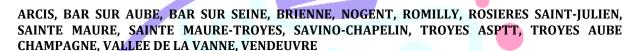
(OU REPRESENTES)

ARDENNES

AUBRIVES LA POINTE, BOGNY, CHARLEVILLE-MEZIERES, HAUTES RIVIERES, SEDAN ARDENNES, VOUZIERS, YVOIS-CARIGNAN

7 sur 7

AUBE



14 sur 15 (93,3 %)

MARNE

AVIZE, CHALONS EN CHAMPAGNE, CONNANTRE, EPERNAY, MOURMELON, REIMS CHAMPAGNE, SAINT BRICE COURCELLES, TAISSY, TINQUEUX, VITRY

10 sur 15 (66,7 %)

HAUTE-MARNE

CHALINDREY, CHAUMONT, CHEVILLON, FRONCLES, JOINVILLE, LANGRES, LES JEUNE'S NOGENTAIS, MONTIER-EN-DER, PONT VARIN, SAINT-DIZIER, VAL DE MEUSE

11 sur 13 (84,7 %)

MEURTHE-ET-MOSELLE

BLENOD ET PAM, COINCOURT, CUSTINES, DIEULOUARD, DOMBASLE, FLAVIGNY-FLEVILLE-RICHARDMENIL, GORCY, GRAND NANCY METROPOLE, JARVILLE, LIVERDUN, LONGUYON, LUNEVILLE, MAXEVILLE, MONT ST MARTIN, NANCY SLUC, NEUVES-MAISONS, PAGNY SUR MOSELLE, PAYS HAUT, ROSIERES, SAINT NICOLAS DE PORT, SMEPS 54, TOUL, VARANGEVILLE, VILLERS LES NANCY

24 sur 33 (72,7 %)

MEUSE

BAR LE DUC, CLERMONT EN ARGONNE, COMMERCY, DAMVILLERS, ETAIN, EUVILLE, MONTMEDY, SAINT MIHIEL, VARENNES EN ARGONNE, VAUBECOURT, VERDUN, VIGNEULLES, VOID VACON

13 sur 15 (86,7 %)

Page | 2



MOSELLE

AMNEVILLE, AMANVILLERS, BOULAY, BOUSSE ARC MOSELLAN, BOUZONVILLE, COURCELLES CHAUSSY, DEUX VALLEES KOENIGSMACKER, FENSCH VALLEE, FOLSCHVILLER, FORBACH, GUENANGE, HAGONDANGE, HETTANGE GRANDE, HOMBOURG HAUT, KANFEN, MARLY, METZ, METZ BORNY, METZ MAGNY, MONTIGNY LES METZ, MONTOIS LA MONTAGNE, MOULINS LES METZ, PAYS SIERCKOIS, PORCELETTE, RODEMACK, ROMBAS, SARREBOURG, SARREGUEMINES, STIRING, THIONVILLE MOSELLE, VIGY, WOIPPY, YUTZ

33 sur 46 (71,7 %)

BAS-RHIN

ACHENHEIM TRUCHTERSHEIM, AMICALE DES CORPOS 67, AVENIR DURSTEL, BARR, BENFELD, BETSCHDORF, BISCHOFFHEIM, DAMBACH LA VILLE, ECKBOLSHEIM, ENTZHEIM, ERSTEIN, GERSTHEIM, HAGUENAU, HILSENHEIM, HOCHFELDEN DETTWILLER, HOENHEIM, HOERDT, ILLKIRCH GRAFFENSTADEN, INGWILLER BOUXWILLER, LINGOLSHEIM, MARCKOLSHEIM, MARLENHEIM, MARMOUTIER SAVERNE WASSELONNE, MOLSHEIM, MUTZIG, OBERNAI, PLOBSHEIM, REICHSTETT, RHENAN, RHINAU, SELESTAT ALSACE, SELTZ, SOULTZ KUTZENHAUSEN, STRASBOURG ASPTT, STRASBOURG MAIRIE, STRASBOURG NEUHOF, STRASBOURG SUD, VAL D'ARGENT, VAL DE MODER, VENDENHEIM MUNDOLSHEIM, VOSGES DU NORD, WASSELONNE MOSSIG, WEYERSHEIM, WINGEN SUR MODER

43 sur 53 (81,1 %)

HAUT-RHIN

BRUNSTATT, COLMAR CENTRE ALSACE, COLMAR HC, DANNEMARIE, DOLLER BURNHAUPT GUEWENHEIM, FESSENHEIM, GUEBWILLER, HABSHEIM SAINT MARTIN, HORBOURG WIHR, LABAROCHE, MASEVAUX, MULHOUSE COTEAUX, MULHOUSE ENTENTE, MULHOUSE FC, MULHOUSE RIXHEIM ASPTT, MUNSTER, NEUF BRISACH, PFASTATT, RIBEAUVILLE, ROUFFACH, SAINT LOUIS, SAUSHEIM, SIERENTZ, SOULTZMATT, SOULTZ BOLLWILLER, THANN STEINBACH, UNGERSHEIM, VIEUX THANN, VILLAGE NEUF, WITTELSHEIM, WITTENHEIM ENSISHEIM, WINTZENHEIM

32 sur 37 (86,5 %)

VOSGES

CONTREXEVILLE, DOMPAIRE, EPINAL, FRAIZE, GERARDMER, HADOL, MIRECOURT, RAMBERVILLERS, REMIREMONT, SAINT DIE, SAINTE MARGUERITE, VALLEE HAUTE MOSELLE

12 sur 16 (75 %)

Nombre de voix : 980 (sur 1143 possibles) soit 85.7 %

Nombre de clubs: 199 (sur 250) soit 79,6 %



1. <u>Le Président de la Ligue Grand Est de Handball ouvre l'Assemblée Générale ordinaire à 14h10</u>

Jean-Marie NOËL salue l'ensemble des délégués des clubs du Grand Est ainsi que les présidents des comités du Grand Est présents et remercie les personnalités qui font l'honneur de leur présence à la ligue Grand Est, Monsieur Jacky WOLFARTH, Maire de la Ville de Benfeld, Monsieur Jacques BETTENFELD, Vice-président délégué de la Fédération française de handball et représentant Monsieur Joël DELPLANQUE, Président de la Fédération Française de Handball, ainsi que Monsieur Yves EHRMANN, Vice-président du Comité Régional Olympique et Sportif du Grand Est et représentant Monsieur Jean-Marc HAAS-BECKER, Président du Comité Régional Olympique et Sportif du Grand Est.

Il présente les excuses de Monsieur, **Jean-Paul OMEYER**, Vice-président de la Région Grand Est, et de Madame **Anoutchka CHABEAU**, Directrice de la Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale du Grand Est.

Puis il donne la parole à Madame **Isabelle ZANELLI**, Présidente du club l'Alsacienne Handball de Benfeld qui souhaite la bienvenue à l'ensemble des participants, remercie la ligue d'avoir confié l'organisation de la tenue de cette Assemblée Général au club et à ses nombreux bénévoles qui ont œuvrés pour que cette journée se déroule dans les meilleures conditions possibles.

Monsieur le Maire de Benfeld, **Jacky WOLFARTH**, prend à son tour la parole pour accueillir les handballeurs du Grand Est dans sa Ville, commune située au centre du Grand Ried, terroir façonné par l'Ill, le cours d'eau qui le traverse avant de rejoindre le Rhin plus au nord. Retenu par d'autres obligations, il regrette de ne pas pouvoir rester, remercie également les bénévoles du club ainsi que tous ceux qui œuvrent au sein des clubs pour les faire vivre et souhaite à tous de bons et fructueux travaux.

Jean-Marie NOËL remercie le Maire et ouvre cette 2^{ème} Assemblée Générale Ordinaire de la Ligue Grand Est de Handball.

2. Approbation du PV de l'AG Elective du 1^{er} juillet 2017

Avant de procéder aux votes pour l'approbation, le Secrétaire général demande à l'assemblée si des observations, remarques ou autres anomalies ont été constatées dans le document.

Le délégué du club de Guénange signale que la présence de son club n'est pas notée sur le PV de l'Assemblée Générale.

Claude BOMPARD, répond que les feuillets d'émargement seront repris, que document sera corrigé si l'erreur est avérée et s'excuse auprès du club.

(Après vérification, il s'avère que le feuillet d'émargement n'est pas signé par le représentant du club, le PV de l'Assemblée générale 2017 ne sera donc pas modifié)

Après un test des dispositifs de vote, le document est soumis aux suffrages des délégués des clubs.





Rapport

Séance - 30/06/2018

Date assemblée : samedi 30 juin 2018 02-Approbation du Procès Verbal de l'AGE du 1er juillet 2017 Adoptée 30/6/18 14:20 Date du vote : Votants: 198 Non voté: 5 Taux d'abstention : 5.2% Voix totales: 973 Voix exprimées: 897 Type de scrutin: Public 1 - Pour 867 Voix 96.7% 2 - Contre 30 Voix 3.3% 3 - Abstention 51 Voix

Le procès-verbal de l'Assemblée Générale 2017 est adopté à 96,7%.

3. Approbation du rapport moral du Président

Jean-Marie NOËL procède à la lecture du rapport moral.

L'année 2017 pour notre discipline restera une année exceptionnelle avec les deux titres de champions du monde pour les Filles et les garçons. C'est aussi l'année de la fusion des ex ligues de Champagne-Ardenne, d'Alsace et de Lorraine et le début d'une expérience extraordinaire.

Cette nouvelle structure de vingt-trois salariés, sur trois sites, s'apparente plus à une PME, qu'a la traditionnelle association loi 1901. La définition des missions du personnel, l'harmonisation des salaires a été un temps fort afin d'assurer sereinement le fonctionnement quotidien de la ligue du Grand est

La mise en commun des savoir-faire, la mutualisation des expériences et les nombreux échanges au cours des réunions et comités de pilotage, nous ont permis d'écrire le « Pacte de développement ». Ligue et comités, nous avons ensemble définit les critères de progression sur les cinq axes choisis par la fédération : PPF filles et garçons, formation, service aux clubs et arbitrage. Notre travail a été récompensé par une dotation financière de $200\ 000\ \in$, supérieure de $40\ 000\ \in$ à son équivalent FADTE de $2016\ cumulé$ sur les anciennes ligues.

Dans la foulée nous avons aussi écrit le projet territorial du Grand Est. Là encore, ensemble, les onze structures, ont construit les fondations de ce nouveau territoire pour permettre à tous les licenciés de jouer au handball, dans les meilleures conditions qui soient, encadrer par des entraineurs formés, avec un arbitrage de qualité et avec un cout raisonnable. Nous avons fixé des objectifs ambitieux, par ce que nous sommes tous des compétiteurs dans l'âme.

Au moment où je vous écris, la commission permanente du conseil régionale ne s'est pas encore prononcée sur le montant de son soutien. Je ne doute pas que le jour de l'assemblée générale je pourrais vous donner le montant de la subvention, qui fera l'objet d'une convention.



L'année 2017 c'est aussi et surtout la première saison dans la nouvelle configuration du territoire Grand Est :

- Des championnats jeunes partagés entre Ardennes, Meuse, Marne Aube et Haute-Marne, limitant les déplacements et permettant des compétitions plus cohérentes.
- Une commission de Discipline régionalisée avec des sous commissions au plus près du terrain.
 - Le PPF modifié obligeant en cours d'année de réorganiser la filière féminine à Strasbourg pour la saison prochaine.
 - Une commission Statuts et règlements qui, à la suite du changement de présidence et composée tardivement, a été mise dans l'impossibilité de gérer la CMCD : Gest'hand n'étant pas opérationnel sur des CMCD différentes pour un même championnat.
 - Une commission d'Arbitrage qui n'a pas ménagée sa peine pour mettre en musique le projet de la CCA, en éliminant au fur et à mesure les nombreux obstacles rencontrés.
 - La formation qui doit, elle aussi, se mettre en conformité avec la nouvelle architecture définis par la DTN et l'ITFE.
 - Après un inventaire détaillé des différentes pratiques, la commission service aux clubs s'est organisée pour améliorer le développement de la pratique du handball, sous toutes ses formes et a également préparé avec les comités l'organisation des actions périphériques pour l'EHF EURO 2018.

Un grand merci aux élus, bénévoles, salariés, CTS qui ont participé activement, sans compter leur temps, à la réussite de la mise en œuvre de toutes ces modifications.

Je crois sincèrement que nous pouvons être satisfaits du résultat. Certainement qu'il y a des améliorations à apporter, et avec vous nous y travaillerons.

L'année 2017 a été l'année de mise à feu de la fusée Grand Est, à nous de lui donner tout le carburant pour sa mise en orbite avant 2020.

Merci et bonne AG.

Le rapport est ensuite soumis aux votes.



Rapport

Séance - 30/06/2018

Date assemblée : samedi 30 juin 2018

Lieu:

03-Approbation du Rapport Moral du Président		Adoptée	
Date du vote : 30/6/18 14:30			
Votants: 197		Non voté : 2	
Voix totales : 971		Taux d'abstention: 8.4%	
Voix exprimées : 8	79	Type de scrutin : Public	
1 - Pour	855 Voix	97.3%	
2 - Contre	24 Voix	2.7%	
3 - Abstention	82 Voix		

Le rapport moral du Président pour la saison 2017-2018 est adopté à 97,3 %.



4. <u>Election complémentaire au Conseil d'Administration</u>

Suite à la démission de la Trésorière de la LGEHB, étant indisponible en raison de son travail professionnel, Madame Delphine GUERELLE du Club Omnisport de Joinville Handball (52) a été coopté par la Conseil d'Administration du 18 mai 2018 pour assurer ces fonctions.

Son élection est soumise à l'Assemblée Générale.



Madame Delphine GUERELLE est élue Trésorière de la Ligue Grand Est de Handball.

5. Rapports d'activité du Secrétaire général et des commissions territoriales

Claude BOMPARD demande aux délégués si les rapports transmis dans le document préparatoire soulèvent des questionnements et/ou des remarques particulières.

Sans questions ni objections, l'ensemble des documents est soumis aux votes.



Rapport

Séance - 30/06/2018

Date assemblée : samedi 30 juin 2018

Lieu:

05-Approbation d	es Commissions Adoptée		
Date du vote :	30/6/18 14:35		
Votants: 197		Non voté : 5	
Voix totales : 971 Voix exprimées : 818		Taux d'abstention: 13.1%	
		Type de scrutin : Public	
1 - Pour	773 Voix	94.5%	
2 - Contre	45 Voix	5.5%	
3 - Abstention	127 Voix		

Les rapports sont approuvés à 94,5 %.



6. <u>Les résultats remarquables lors de la saison 2017-2018</u>

Jean-Marie NOËL fait part des résultats remarquables obtenus par les clubs du Grand Est :

- Le 22^{ème} titre de Champion de France féminin obtenu par le club de Metz HB;
- Le titre de Champion de France de N1 F pour l'équipe de l'ATH et son accession en D2 F :
- ➤ Le titre de Champion de France de N3 M pour le club de Villers HB et son accession en N2 M;
- La 1^{ère} place aux inter-ligues pour les équipes féminines et masculines du Grand Est

Il félicite Yann CARMAUX et Julien MURSCH pour leur toute récente promotion au grade « EHF », qui leur permettra de côtoyer les grandes équipes européennes et d'officier régulièrement sur des rencontres internationales.

Il transmet les compliments de la FFHB au club de Saint-Dié des Vosges pour l'organisation des inter-ligues masculins du 30 avril au 4 mai 2018.

Il termine ce paragraphe en félicitant l'ensemble des clubs qui ont permis à la ligue Grand Est d'augmenter son nombre de licenciés, avec près de 37 000 licences enregistrées.

7. L'Euro 2018 féminin

Tout d'abord, le président précise que c'est la 1ère fois que la Fédération Française de Handball organise un Euro sur le territoire national et que cette organisation se doit d'être réussie.

L'objectif est de donner une plus grande visibilité au handball féminin, d'augmenter le nombre de licenciées et, bien évidemment, de mettre dans les meilleures conditions possibles notre équipe nationale afin de lui permettre d'atteindre le titre suprême.

Grace à notre savoir-faire dans l'organisation de grands évènements, la Ligue Grand Est, le territoire du Grand Est et la Métropole de Nancy ont été choisis pour recevoir un tour préliminaire, avec l'équipe de France, et un tour principal dans l'enceinte du palais des Sports Jean Weille.

Cela fera 15 rencontres de très haut niveau réparties sur 2 semaines.

Il signale qu'un des vice-présidents de la ligue, Claude ROUSSEAU, est responsable des bénévoles du site de Nancy et que Jérémie CARRIÈRE a été embauché spécialement afin d'assurer le marketing et la communication sur cet évènement.

Quant à la billetterie, actuellement cela se passe bien pour le 1er tour, c'est un peu plus délicat pour le second, probablement par manque de visibilité sur les équipes qui seront présentes.

Il est rappelé que la famille du hand bénéficie de tarifs préférentiels durant toute la durée de la vente.

Jacques BETTENFELD intervient pour insister sur l'importance de la réussite de cet Euro, en particulier vis-à-vis des instances européennes pour leur montrer qu'une compétition féminine est capable de faire venir le public, mais aussi pour porter notre équipe vers le titre européen.



8. <u>Les finances de la ligue</u>

8.1. Les comptes de 2016 de l'ex-ligue de Lorraine de handball

Jean-Marie NOËL explique que les comptes 2016 n'avaient pas été validés par le commissaire aux comptes de l'époque pour des raisons d'écritures en lien avec des éléments du tournoi de qualification olympique et du Mondial 2017 à Metz.

Que ces écritures ont été corrigées depuis afin de mettre les comptes en conformité, mais que le commissaire aux comptes de l'époque ne répondait plus à nos sollicitations.

Cela ne change en rien les comptes présentés aux clubs lorrains le 25 février 2017, ils restent en tous points identiques.

Le président précise que les comptes peuvent tout à fait être validés par l'assemblée ici présente et qu'il les tient à la disposition de toute personne qui lui en ferait la demande.

Un des membres de l'assemblée déclare que les explications ne sont pas très claires et qu'il serait souhaitable que ce genre d'incident ne se reproduise pas.

Les comptes 2016 de la ligue de Lorraine sont proposés aux votes.



Rapport

Séance - 30/06/2018

Date assemblée : samedi 30 juin 2018

Lieu:

22-Vote pour valid	dation des comptes 2016 ex Ligue de Lor	rraine Adoptée	
Date du vote :	30/6/18 15:22		
Votants: 197		Non voté : 8	
Voix totales : 971 Voix exprimées : 535		Taux d'abstention : 39.8%	
		Type de scrutin : Public	
1 - Pour	414 Voix	77.4%	
2 - Contre	121 Voix	22.6%	
3 - Abstention	386 Voix		

Les comptes sont validés à 77,4 %.

8.2. Les comptes de 2017 de la ligue Grand Est de handball

8.2.1 <u>Présentation des comptes</u>

Thierry KLIPFEL et Christiane DUTEURTRE viennent présenter les comptes 2017 de la ligue, qui se soldent par un résultat positif de 41 143 euros.





Libellé	CHARGES 2017	REALISE 2017	ECART	Libellé	PRODUITS 2017	REALISE 2017	ECART
	7.000						
ACHATS				VENTES			
VARIATION STOCK	-5 000,00 €	15 143,18 €	20 143,18 €	UCENCES:	1 340 000,00 €	812 903,42 €	-527.096,5
AFFILIATIONS FOURNITURES ET MATERIEL	50 000,00 € 10 000,00 €	59 320,00 € 27 399,66 €	9 320,00 € 17 399,66 €	MUTATION ET DROIT DE FORMATION PEREQUATION ET COTISATIONS ARBITRAGE	180 000,00 €	264 722,40 € 281 161,20 €	84 722,4 6 161,3
DICENCES ET MATERIEL.	690 000,00 €	435 149,85 €	-254 850,15 €	AFFILIATIONS AFFILIATIONS	95 000,00 €	96 746,00 €	1746,0
MUTATIONS	100 000,00 €	99 290,00 €	-710,00 €	AUTRES RECETTES STATUTAIRES	32 500,00 €	44 696,61 €	12 196,6
MOTRICING	200 000,00 €	39 230,00 %	-710,00 K	VENTE DE MARCHANDISES - PRODUITS CRA	4 000 00 6	0,00 €	-4 000,0
TRAVAUX FOURN SERV EXTER				PARTICIPATION DEVELOPPEMENT	4 000,00 €	0,00 €	4 000,0
PRESTATION PAYES (CROS)	2 016,00 €	0,00 €	-2.016,00 €	ENGAGEMENT CHAMPIONNATS ET COUPES	100 000,00 €	106 535,50 €	6 535,5
LOCATION MATERIEL INFORMATIQUE	11 300,00 €	11 420,45 €	120,45 €	PARTICIPATION FORMATION DE CADRES + ARBITRES	15 000,00 €	300,00 €	-14 700,0
LOCATION MACHINE A AFFRANCHIR	1 550,00 €	1169,98 €	-380,07 €	PARTICIPATION DETECTION ET INTERLIGUES	20 000,00 €	22 796,00 €	2 796,0
CHARGES LOCATIVES SIEGE	8 500,00 €	5 132,28 €	-3 367,72 €	POLES FEMININS	9 900,00 €	21 565,84 €	11 665,6
ENTRETIEN ET REPARATION	3 200,00 €	3 932,80 €	732.80 €	POLES MASCULINS	6 000,00 €	67 167,86 €	61 167,8
MAINTENANCE	16 000,00 €	13 263,62 €	-2 736,38 €	EVENEMENTIEL: MONDIAL 2017	111 938,00 €	113 804,05 €	1866,0
ASSURANCE	2 400,00 €	3 669,95 €	1 269,95 €	AMENDES DISCIPLINAIRES	111 930,00 €	11 690,00 €	11 690,0
DOCUMENTATIONS	100,00 €	497,00 €	397,00 €	AMENDES SPORTIVES		8 380,00 €	8 380,0
AUTRES SERVICES EXTERIEURS	62776363	33555434	2001-200-2	DIVERSES FACTURATIONS		305,27 €	305,2
HONORARES	10 000,00 €	11 701,94 €	170194€	SUBVENTIONS			
ACHATS PLACES - AIDE CLUB HAUT NIVEAU - CADEAUX	5 000,00 €	5 000,00 €	0.00 €	CNDS	72 000,00 €	98 665,00 €	26 665,0
PUBLICATIONS	1 000,00 €	1 174,00 €	174,00 €	CNDS EMPLOI (ESQ.)	50 000,00 €	50 265,63 €	265,6
RECOMPENSES - PARTICIPATIONS CLUBS - UNSS	10 000,00 €	51 564,72 €	41 564,72 €	CONSEIL DEPARTEMENTAL	7 000,00 €	10 000,00 €	3 000,0
COUPE DE France	5 400,00 €	5 200,00 €	-200,00 €	CONSEIL REGIONAL	100 000,00 €	76 400,00 €	-23 600 0
PEREQUATION ARBITRAGE	250 000,00 €	187 544,81 €	-62 455.19 €	CONSEIL REGIONAL EMPLOI	8 000,00 €	TO HOUSE	-8 000,0
FRAIS AG - CA - BD	20 000,00 €	7 754,78 €	-12 245,22 €	DRUSCS (POLE)	21 000,00 €		-21 000/
FONCTIONNEMENT LIGUE (MISSIONS RECEPTION DEPLACEMENT)	35 000,00 €	373 854,96 €	74 254,96 €	FFHB EMPLOI	110 000,00 €	166 580,00 €	56 580,0
COMMISSION ARBITRAGE	22 000,00 €	and distinct	14 10 10 10 10	FFHB POLE AIDE MEDICALE	30 000,00 €	and another c	30 000,0
COMMISSION ARBITRAGE - SUIVI JEUNES ARBITRES+ FORMATION	44 115,00 €			FFHB AG = divers	5 000,00 €		-5 000,0
COMMISSION DISCIPLINE - FAIR PLAY	15 000,00 €			TITLE ALL TIMES	200,000		- a trade,
COMMISSION ORGANISATION DESCOMPETITONS	9 000,00 €			PRODUITS FINANCIERS			
COMMISSION TECHNIQUE - EQUIPE TECHNIQUE REGIONALE	25 000,00 €			INTERETS.	4 500,00 €	1 336,83 €	-3 163,5
INTERLIGUES + STAGE DE PREPARATION	57 178,00 €			PRODUITS FINANCIERS	150,00 €	245,23 €	95,2
DETECTION	26 807,00 €			PRODUCTS	1.50	240,236	300,0
COMMISSION COMMUNICATION	1 000,00 €			REPRISES SUR PROVISONS		105 555,59 €	105 555,5
COMMISSION STATUTS ET REGLEMENTS	2 000,00 €			nermaes son rinorisones		100 202224	400 200/2
COMMISSION RECLAMATIONS LITIGES	0.00 €			DONS		4 504,18 €	4504,1
COMMISSION FINANCES	1 000,00 €			DONS		4.504,10 €	4 304,1
COMMISSION JEUNES DIRIGEANTS	1 500,00 €			AUTRES PRODUITS		1,58 €	1,5
COMMISSION DEVELOPPEMENT - AIDE CLUBS ET CD	60 000,00 €			ACTRES PROCESTS		4,50 %	-
FRAS DE DELEGUES	80 000,00 €	602.88 €	602,88 €				
FRAIS FORMATIONS ARBITRES	30 000,00 €	22 221,04 €	-7 778,96 €				
POLES FILLES	79 748,00 €	81 551,23 €	1803,23 €				
POLES GARCONS	45 822,00 €	46 476,45 €	654,45 €				
FADTE - REVERSEMENT COMITE	70 000,00 €	78 351,30 €	8 351,30 €				
PROJET TERRITORIAL	2 500,00 €	0,00 €	-2 500,00 €				
FORMATION	15 000,00 €	6 108,45 €	-8 891,55 €				
FOURNITURES ADMINISTRATIVES	23 000,00 €	12 428,92 €	12 428,92 €				
TELEPHONE	7 000,00 €	13 410,89 €	5410,89 €				
INTERNET	2 500,00 €	2 276,28 €	-223.72 €				
FRAIS POSTAUX	4 000,00 €	4 195,10 €	195,10 €				
SERVICES BANCAIRES	1 300,00 €	2 123,62 €	823,62 €				
CHARGES DIVERSES		1858,87 €	1 858,87 €				
COTISATIONS	1 450,00 €	- 430,E7 €	-1 450,00 €				
EVENEMENTIEL: MONDIAL 2017	164 852,00 €	85 316,43 €	-79 535,57 €				
EVENEMENTIEL: GRENZLANDPOKAL + PROJET TRANSFRONTALIER	2 500,00 €	22 344,40 6	-2 500,00 €				
EVENEMENTIEL: EURO 2018	20 000,00 €		20 000,00 €				
IMPOTS ET TAXES	Westerward		The second of th				
TAXE SUR LES SALAIRES	18 800,00 €	18 262,00 €	-538,00 €				
FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE	7 500,00 €	5 927,00 €	4 573,00 €				
RAIS DE PERSONNEL							
SALAMES	455 000,00 €	441 207,73 €	-13 792.27 €				
CHARGES SOCIALES	165 000,00 €	164 286,47 €	-713,53 €				
REMBOURSEMENT TITRE DE TRANSPORT	250,00 €	611,30 €	361.30 €				
MEDECINE DU TRAVAIL	1 700,00 €	1850,81 €	150,81 €				
DOTATIONS AMORTISSEMENTS			-,150,190				
DOTATION AUX PROVISIONS INDEMNITES FIN CARRIERE	0,00 €	0,00 €	0.00 €				
DOTATION AUX PROVISIONS INDEMNITES FIN CARRIERE DOTATION AUX AMORTISSEMENT	15 000,00 €	16 933,68 €	1933,68 €				
Accesses to	December Stock						2444
TOTAL RESULTAT DE L'EXERCICE (Bérefice)	2 600 988,00 €	2 325 184,43 € 41 143,76 €	-175 803,57 € 41 143,76 €	TOTAL RESULTAT DE L'EXERCICE (Perte)	100000000000000000000000000000000000000	2 366 328,19 €	-234 650,3
TOTAL GENERAL	2 600 988,00 €	2 366 328,19 €	-234 659,81 €	TOTAL GENERAL	2 600 988,00 €	2 366 328,19 €	-234 659,6

Il est à noter que :

- ➤ Environ 50 % des produits viennent des recettes statutaires ;
- Les salaires est taxes se montent à près de 60 % des charges ;
- ➤ Le PPF représente entre 18 et 20 % des charges de la ligue.

8.2.2 Rapport du Commissaire aux comptes

Monsieur Philippe BURCKLÉ présente son rapport à l'assemblée.





RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017

de l'association

LIGUE DU GRAND EST DE HANDBALL

Siège social : Maison des Sports - 13, rue Jean Moulin - 54510 TOMBLAINE

SIREN: 311 961 999 APE: 9312 Z

A l'assemblée Générale de l'association LIGUE DU GRAND EST DE HANDBALL

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale du 1er juillet 2017, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association LIGUE DU GRAND EST DE HANDBALL relatifs à l'exercice clos le 31/12/2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Cabinet BARTHOLDS

19, July du Maréchal Foch 67 190 - MUYZIG

Sociale à responsabilité limitée d'expertise companier de de commissant aux comples au capital de 7 822 45 6 auss insoite au tableau de l'Ostrée des Experts-Compatibles d'Alexace et membre de la Compagnie Régionale des Commissantes aux Complets de Colmar RCS SAMERNE è 194 603 070 - MAF 741 C - TVA intracommunautaire PRO2394963010 E-mail: barholoi@expers-comptables net

Téléphone: 03.88.47.84.47 Fax: 03.98.47.84.48





FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01/01/2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

OBSERVATION

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants exposés au paragraphe "Faits caractéristiques" de l'annexe, concernant les conséquences sur la présentation des comptes de l'opération de fusion-absorption intervenue au 1^{er} juillet 2017 avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2017; ainsi qu'au paragraphe "Règles et méthodes comptables" concernant la non prise en compte du bénévolat et des contributions en nature.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et en particulier sur l'enregistrement des opérations de fusion, ainsi que sur les évaluations retenues sur les postes d'actif (immobilisation, stocks et créances).

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATION DU RAPPORT DE GESTION ET AUTRES DOCUMENTS ADRESSES AUX MEMBRES DE L'ASOCIATION

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier et dans les autres documents adressés aux membres de l'Assemblée, sur la situation financière et les comptes annuels.





RESPONSABILITES DE LA DIRECTION RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

✓ Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport en fait partie intégrante.

Fait à Mutzig, le 11 juin 2018

Le commissaire aux comptes Cabinet BARTHOLDI sàrl Philippe: BURCKLÉ

Les comptes 2017 de la ligue Grand Est de handball sont soumis aux votes.





Rapport

Séance - 30/06/2018

Date assemblée : samedi 30 juin 2018

Lieu:

06-Décharge au Trésorier et au Conseil d'Administration Adoptée Date du vote : 30/6/18 15:32 Votants: 196 Non voté: 0 Voix totales: 969 Taux d'abstention: 7.4% Type de scrutin : Public Voix exprimées: 897 1 - Pour 884 Voix 98.6% 2 - Contre 13 Voix 1.4% 3 - Abstention 72 Voix

Les comptes sont **approuvés à 98,6 %**, quitus est donné à la Trésorière.

8.2.3 Affectation du résultat

Il est proposé d'affecter les résultats aux fonds associatifs.



Rapport

Séance - 30/06/2018

Date assemblée : samedi 30 juin 2018

Lieu:

07-Affectation du Résultat 2017 aux réserves		Adoptée		
Date du vote : 30/6/18 15:33 Votants : 196 Voix totales : 969				
		Non voté : 9		
		Taux d'abstention : 3.3%		
Voix exprimées : 89	92	Type de scrutin : Public		
1 - Pour	854 Voix	95.7%		
2 - Contre	38 Voix	4.3%		
3 - Abstention	32 Voix			

Cette proposition est adoptée à 95,7 %.

Avant de prendre congé de l'Assemblée Générale étant retenu par d'autres obligations, Monsieur **Yves EHRMANN**, Vice-président du CROS Grand Est, prend la parole pour présenter les salutations de Monsieur HAAS-BECKER, Président du CROSGE, et féliciter la ligue et les clubs pour leur engagement dans le Grand Est.



Il se réjouit de l'augmentation du nombre de licenciés, preuve du dynamisme affiché par la ligue, mais demande à ce que le sport soit attentif à préserver un équilibre financier, les subventions étant en baisse. Il fait également part des réflexions en cours sur le club de demain, son rôle, sa structuration, les difficultés à venir devant « l'explosion » des sports hors système fédéral.

9. <u>Les projets de la Commission d'Organisation des Compétitions</u>

Présentés par Bertrand FRANÇOIS, ils sont fondés à partir de la proposition n° 6 sur une refonte de l'organisation des championnats, masculins et féminins à compter de la saison 2019-2020, ce qui impactera l'architecture des montées et des relégations dans les poules compétitives des différents bassins.

L'objectif est d'arriver à une uniformisation à la fois sur le plan réglementaire et sur le plan des formules de compétition, tout en conservant la notion de « bassin ».

9.1. Proposition n° 1

Concernent les équipes réserves féminines dans les championnats régionaux.

Un même club ne peut pas avoir deux équipes seniors au même niveau, une division d'écart est imposée – sauf dans le cas particulier de la compétition constitutive des divisions N3F *Territoriale* et PN pour la saison suivante – et la N3F T dans sa $2^{\text{ème}}$ phase ne sera pas accessible à une équipe 3 d'un club, ni à une équipe 2 qui a plus de 4 joueuses de 22 ans lors d'une seule rencontre en $1^{\text{ère}}$ phase.

Le projet est proposé aux votes.



Rapport

Séance - 30/06/2018

Date assemblée : samedi 30 juin 2018

Lieu:

08-Voeux COC n°1 "Equipe réserve féminine"		Adoptée	
Date du vote :	30/6/18 15:40		
Votants: 196		Non voté : 12	
Voix totales: 969		Taux d'abstention : 5.1%	
Voix exprimées : 860		Type de scrutin : Public	
1 - Pour	705 Voix	82.0%	
2 - Contre	155 Voix	18.0%	
3 - Abstention	49 Voix		

Projet adopté à 82,0 %.



9.2. Proposition n° 2

Concernent les équipes réserves masculines dans les championnats régionaux.

Il est proposé d'avoir 2 divisions d'écart entre l'équipe première d'un club et l'équipe réserve ; ceci même si l'équipe première est en championnat de France (N3M), l'équipe 2 sera alors au maximum en *Excellence*.



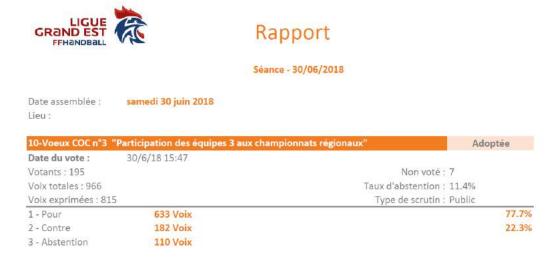
Cette proposition est rejetée par 68,3 % des voix.

En championnat régional masculin, l'écart sera donc d'une seule division entre l'équipe 1ère et l'équipe réserve ; selon le niveau de l'équipe 1ère, l'équipe réserve pourra évoluer une division en dessous, même si l'équipe 1ère évolue en championnat *N3M*.

9.3. Proposition n° 3

Les équipes seniors 3 d'un même club ne peuvent évoluer en championnat régional qu'à la condition que l'équipe $1^{\text{ère}}$ évolue en division N1 pour les masculins ou D2 pour les féminines.

C'est une proposition d'extension à tout le Grand Est de ce qui existe déjà dans le bassin alsacien.



LIGUE GRAND EST FEHANDBALL

La proposition est **retenue par 77,7 %** des voix.

9.4. Proposition n° 4

Concerne les clubs alsaciens évoluant en championnat de France et participant à la coupe d'Alsace.

Autoriser 5 licences « B » et 14 joueurs sur une feuille de match.



Rapport

Séance - 30/06/2018

Date assemblée : samedi 30 juin 2018

Lieu:

11-Voeux COC n°4 "Coupe Bassin ALSACE M et F"		Adoptée	
Date du vote :	30/6/18 15:49		
Votants: 195		Non voté : 5	
Voix totales : 966		Taux d'abstention : 27.8%	
Voix exprimées : 675		Type de scrutin : Public	
1 - Pour	550 Voix	81.5%	
2 - Contre	125 Voix	18.5%	
3 - Abstention	269 Voix		

Par 81,5 %, le vœu est adopté.

9.5. Proposition n° 5

Pour les rencontres de coupe d'Alsace, jeunes ou adultes, autoriser les joueurs inscrits en pôle d'Accession ou d'Excellence à participer aux rencontres, à l'exception des jeunes filles inscrites en pôle d'Excellence (règlement fédéral).



Rapport

Séance - 30/06/2018

Date assemblée : samedi 30 juin 2018

Lieu:

12-Voeux COC n°5 "F	Rencontres Coupes séniors et jeunes"	Adoptée	
Date du vote :	30/6/18 15:50		
Votants: 195		Non voté : 7	
Voix totales : 966		Taux d'abstention : 29.6%	
Voix exprimées : 649		Type de scrutin : Public	
1 - Pour	500 Voix	77.0%	
2 - Contre	149 Voix	23.0%	
3 - Abstention	286 Voix		

Vœu accepté à 77,0 %.



9.6. Proposition n° 6

Cela consiste en la mise en place, pour la saison 2019-2020, d'une nouvelle architecture des championnats seniors féminins dans le Grand Est.

Ces formules de championnats, basées sur 2 phases, concernent les poules de *Prénationales* de 2 des 3 bassins (1 constituée d'équipes alsaciennes et 2 d'équipes lorraines), constituées chacune de 8 équipes, ainsi que 3 poules, nouvellement créées, de *N3F T*, comprenant également chacune 8 équipes dans chaque bassin.

En fin de $1^{\text{ère}}$ phase, 2 équipes par poule de N3FT « bassin » effectuent une $2^{\text{ème}}$ phase afin de déterminer 3 équipes à l'accession en N2F.

Les autres équipes de *N3F T* de chaque bassin seront mises en compétition avec celles de *PNF* pour préparer le championnat de la saison suivante.

Cela aura un impact sur les championnats féminins 2018-2019 qui devront préparer la mise en place des nouveaux championnats.

Le projet est soumis aux votes de l'assemblée.



Rapport

Séance - 30/06/2018

Date assemblée : samedi 30 juin 2018

Lieu:

13-Voeux COC n°6 2 phases saison 20		Territoriale et Prénational féminine en Adoptée
Date du vote :	30/6/18 15:53	
Votants: 195		Non voté : 4
Voix totales : 966		Taux d'abstention: 13.5%
Voix exprimées : 8	21	Type de scrutin : Public
1 - Pour	689 Voix	83.9%
2 - Contre	132 Voix	16.1%
3 - Abstention	130 Voix	

Le projet est adopté à 83,9 %.

9.7. Proposition n° 7

Concerne la formule du championnat *Pré-national* féminin du bassin d'Alsace pour la saison 2018-2019, afin de préparer la constitution de la *N3F T* pour la saison 2019-2020.

Organisé en 2 phases avec en $1^{\text{ère}}$ phase 2 poules de 8 équipes et en $2^{\text{ème}}$ phase 3 poules de niveau ; cela permettra de définir un accédant en N2F, des équipes pour la N3F T, d'autres pour la PNF et des reléguées.





Rapport

Séance - 30/06/2018

Date assemblée :

samedi 30 juin 2018

Lieu:

14-Voeux COC n°7 "	Bassin ALSACE saison 2018-2019 Féminines"	Adoptée	В
Date du vote :	30/6/18 15:57	*	
Votants: 195		Non voté : 1	
Voix totales : 966		Taux d'abstention : 15.9% Type de scrutin : Public	
Voix exprimées : 807			
1 - Pour	770 Voix	9	95.4%
2 - Contre	37 Voix		4.6%
3 - Abstention	154 Voix		

La formule est agréée à 95,4 %.

9.8. Proposition n° 8

Pour les championnats féminins seniors du bassin Champagne-Ardenne pour la saison 2018-2019, une poule de *Pré-national* et 3 poules *Inter départementales*.

Le vainqueur de la *PNF* sera proposé à l'accession en *N2F*.

Pour la saison 2019-2020, la nouvelle formule de N3F T sera mise en œuvre avec la constitution d'une poule de de 8 équipes issues du bassin Champagne-Ardenne.



Rapport

Séance - 30/06/2018

Date assemblée : samedi 30 juin 2018

Lieu:

15-Voeux COC n°8 "	Bassin CHAMPAGNE-ARDENNE saise	on 2018-2019 Féminines"	Adoptée
Date du vote :	30/6/18 15:58		
Votants: 195		Non voté : 13	3
Voix totales : 966 Voix exprimées : 729		Taux d'abstention : 17.7% Type de scrutin : Public	
2 - Contre	6 Voix		0.89
3 - Abstention	171 Voix		

Projet acceptée à 99,2 %.



9.9. Proposition n° 9

Concerne le championnat senior féminin dans le bassin de Lorraine.

En 2018-2019, le championnat de *Pré-national* se déroule en 2 phases, suivant le même schéma que le championnat homologue du bassin d'Alsace.

Pour le championnat d'*Excellence* 2018-2019, 2 poules de 10 équipes qui se rencontrent en une seule phase.

En 2019-2020, une seule poule d'*Excellence* féminine dans le bassin de Lorraine, poule de 10 équipes.

En 2020-2021, suppression de la poule d'*Excellence* féminine du bassin de Lorraine.



Rapport

Séance - 30/06/2018

Date assemblée : samedi 30 juin 2018

Lieu:

16-Voeux COC n°9 "	Bassin LORRAINE saison 2018-2019 Féminines"	Adoptée	
Date du vote :	30/6/18 15:59		
Votants: 195		Non voté : 9	
Voix totales : 966		Taux d'abstention : 13.1%	
Voix exprimées : 783		Type de scrutin : Public	
1 - Pour	759 Voix	96.9%	
2 - Contre	24 Voix	3.1%	
3 - Abstention	127 Voix		

La proposition est acceptée à 96,9 %.

A compter de la saison 2020-2021, les championnats seniors féminins se composeront alors de poules de *N3F T* et de *Pré-nationale*.

9.10. Proposition n° 10

Consiste à créer une poule unique de *Pré-national* masculine composée de 12 équipes pour le territoire du Grand Est à partir de la saison 2019-2020.

Il est déclaré en préambule qu'en cas de rejet de cette création, les championnats seniors masculins, à partir de 2019-2020, seront identiques sur les 3 bassins et constitués chacun d'une poule *Pré-nationale*, une poule d'*Excellence* et une poule d'*Honneur*; toutes ces poules étant de 12 équipes.



En cas d'accord du projet, le championnat *Pré-national* masculin du Grand Est sera constitué, pour la saison 2019-2020 de 4 équipes issues des 3 bassins – y compris les éventuels relégués de *N3M* - ; les trois 1ères accèderont à la *N3M*, si elles satisfont aux règles fédérales et aux conditions territoriales de la CMCD (auquel cas la COC désignera les éventuels remplacements) et les trois dernières seront reléguées.

Cela a pour conséquence une restructuration des championnats dans les différents bassins :

- Suppression d'une poule d'*Excellence* et création d'une troisième poule d'*Honneur* dans le bassin de Lorraine ;
- Création d'une deuxième poule d'Honneur dans le bassin d'Alsace ;
- Création d'une poule d'*Honneur* dans le bassin de Champagne-Ardenne.

A la question sur le fait que cela puisse, à terme, pénaliser un bassin plus faible que les autres, Bertrand FRANÇOIS répond que pour garantir la présence d'équipes issues d'un bassin, un minimum de 2 équipes, y compris les éventuels relégués de le division supérieure, est prévu.

Quant à la question sur la longueur et le coût des déplacements, si pour la longueur on n'y peut pas grand-chose, pour les coûts la mise en place d'une péréquation pourra les atténuer.

Le projet est donc soumis aux votes des délégués.



Rapport

Séance - 30/06/2018

Date assemblée : samedi 30 juin 2018

Lieu:

17-Voeux COC n°1	0 "Prénational GRAND EST masculine"	Adoptée
Date du vote :	30/6/18 16:12	
Votants: 195		Non voté : 1
Voix totales : 966		Taux d'abstention : 5.3%
Voix exprimées : 9	07	Type de scrutin : Public
1 - Pour	614 Voix	67.7%
2 - Contre	293 Voix	32.3%
3 - Abstention	51 Voix	

La *Pré-nationale* masculine Grand Est est **adoptée à 67,7 %**.

9.11. Proposition n° 11

Dispositions spécifiques au championnat senior masculin du bassin de Champagne-Ardenne.

Pour la saison 2018-2019, une poule de *Pré-national*, une poule *d'Excellence* et des poules *Inter départementales*.

A l'issue de la saison, le 1er de la poule de *Pré-national* accède à la *N3M*.



Pour la saison 2018-2019, les équipes seront réparties, selon leur classement et les règlements particuliers, entre la poule de *Pré-national* Grand Est (4 équipes), une poule d'*Excellence*, une poule d'*Honneur* et des poules *Inter départementales* en nombre et composition variable selon les engagements.



Rapport

Séance - 30/06/2018

Date assemblée : samedi 30 juin 2018

Lieu:

18-Voeux COC n°1	1 "Bassin CHAMPAGNE-ARDENNE sais	on 2019-2020 Masculins"	Adoptée
Date du vote :	30/6/18 16:14		
Votants: 195		Non voté	: 7
Voix totales : 966		Taux d'abstention	: 18.6%
Voix exprimées : 74	40	Type de scrutin	: Public
1 - Pour	677 Voix		91.5%
2 - Contre	63 Voix		8.5%
3 - Abstention	180 Voix		

Dispositions adoptées à 91,5 %.

9.12. Proposition n° 12

Particularités pour le championnat du bassin de Lorraine.

Pour 2018-2019:

- Une poule de *Pré-national* de 12 équipes ;
- Deux poules d'*Excellence* de 12 équipes ;
- Deux poules d'*Honneur*, également chacune de 12 équipes.

Pour la saison 2019-2020, en fonction des classements et règlements particuliers :

- Quatre équipes, y compris un éventuel relégué de N3M, présentent dans le championnat Pré-national Grand Est;
- Une poule d'*Excellence* de 12 équipes (le 1^{er} « monte »);
- Trois poules d'*Honneur* de 12 équipes chacune (les 1^{ers} « montent »).

La conséquence directe, si un club « lorrain » est relégué de *N3M*, est qu'il y aura aucune accession d'*Excellence* en *Pré-national* et aucune d'*Honneur* vers l'*Excellence*.

Tous les autres cas seront soumis à la décision de la COC selon les critères du « quotient ».

La proposition est présentée aux votes.





Rapport

Séance - 30/06/2018

Date assemblée : samedi 30 juin 2018

Lieu:

19-Voeux COC n°1	2 "Bassin LORRAINE saison 2019-2020 Masculins"	Adoptée
Date du vote :	30/6/18 16:15	
Votants : 195		Non voté: 7
Voix totales : 966		Taux d'abstention: 18.0%
Voix exprimées : 7	46	Type de scrutin : Public
1 - Pour	692 Voix	92.8%
2 - Contre	54 Voix	7.2%
3 - Abstention	174 Voix	

L'ensemble est adopté à 92,8 %.

Bertrand FRANÇOIS intervient sur les coûts générés par les déplacements, coûts que certains estiment être un frein pour les clubs. Les frais initiaux sont supportés par les clubs, l'appel de fond sera effectué en fin de saison ; une réunion de secteur doit intervenir sous peu, où ce sujet sera à l'ordre du jour.

Thierry KLIPFEL rappelle, qu'à tout moment, un club peut demander un étalement de ses paiements jusqu'en 10 fois.

Jacques BETTENFELD félicite la COC pour le travail accomplit et félicite les clubs d'avoir tous voté favorablement aux projets présentés et qui démontrent ainsi leur volonté d'avancer.

10. La Commission Territoriale d'Arbitrage

Thierry CARMAUX informe les membres de l'Assemblée sur l'avancée de la réforme de l'arbitrage, toujours en cours, au niveau du territoire du Grand Est.

Il souligne le fait que la réforme s'effectue par étapes et que le travail de proximité avec les clubs est recherché. Avec 20 bassins de « vie », déjà en place, répartis sur tout le territoire, le but recherché semble atteint.

Et c'est dans ces bassins que seront, à partir de septembre 2018, que les formations d'accompagnateurs d'école d'arbitrage seront dispensées.

Il signale, que, pour limiter le déplacement des accompagnateurs, et les frais qui s'en suivent, c'est celui du club recevant qui assurera l'accompagnement des JAJ.

Pour les clubs, il rappelle que pour ceux qui évoluent en championnat national la mise en place d'une école d'arbitrage avec un animateur et un accompagnateur est nécessaire au plus tard en mai 2019; pour les clubs qui évoluent en championnat territorial, ce sera une nécessité pour mai 2020.

Il termine en remerciant toutes les personnes qui se sont impliquées dans la construction de ce projet et qui ont fourni un travail remarquable.



11. La Discipline et le projet « Ambiances saines et sereines »

Après un rapide rappel sur le fonctionnement de la commission de discipline et des constats, parfois alarmants, sur les comportements du public et des officiels de banc envers les JAJ, quand ce ne sont pas des joueurs eux-mêmes, Brigitte DHARRÉVILLE présente le projet *Ambiances saines et sereines*.

Le projet, dans son principe, consiste à :

- La mise en place d'un « observatoire » ;
- Etablissement de sanctions alternatives au niveau de la commission de discipline ;
- Création d'une cellule « d'urgence », pour intervenir auprès des clubs en difficulté ;
- ➤ Valorisation de « beaux comportements » avec la mise en place de trophées.

Pour mettre en œuvre le projet, une application à destination des JAJ est en cours d'élaboration, application qui permettra de signaler les comportements, mauvais ou bons, du public comme des acteurs des rencontres. Une analyse sera ensuite effectuée à partir des éléments recueillis.

En parallèle, la formation dispensée aux accompagnateurs tiendra compte du rôle préventif attendu par leur fonction, vis-à-vis du public et des entraîneurs.

De même, une sensibilisation aux comportements sera intégrée dans les formations d'entraîneurs.

Au niveau de la commission de discipline, mise en place de sanctions « alternatives », harmonisées dans les différents bassins, sanctions à caractère éducatif et préventif plutôt que répressif.

Enfin, en fonction des résultats des différents retours et des analyses en découlant, différents « trophées » seront mis en place afin d'honorer les comportements les plus appréciables.

12. L'Institut Territorial de Formation et de l'Emploi et le PPF

Présenté par Frédéric DEMANGEON, CTS en charge de l'application de la réforme des formations au sein du territoire du Grand Est, l'ITFE est toujours dans sa phase de mise en place.

Un agrément comme organisme de formation est en cours de demande auprès des instances compétentes.

Il rappelle que l'ITFE aura, à terme, en charge l'ensemble des formations, que celles-ci soient du domaine technique comme du domaine de l'arbitrage.

Actuellement, les travaux se concentrent sur la mise en place des futures formations, diplômante, et leurs contenus, avec l'ETR et l'équipe de formateurs ; il en est de même pour l'arbitrage avec les personnes compétentes dans ce domaine.

L'offre de formation continue n'en est cependant pas oubliée.

En projet, du 2 au 4 novembre, à Strasbourg, la 2ème Ecole d'entraîneurs du Grand Est offrira des possibilités de recyclage des brevets fédéraux de l'Animateur de handball à l'Entraîneur interrégional.

Egalement, les opérations de recyclage pour les Animateurs, « Coach de p'tits champions », seront renouvelées sur plusieurs sites du grand Est.



Il conclut son intervention en déclarant qu'au cours de la saison prochaine, il se rendra à la rencontre des clubs du territoire, avec des représentants de l'ITFE afin de répondre aux questions et s'informer des attentes des structures.

Puis, Pierre MANGIN et Sylvain BROSSE interviennent ensemble pour faire le point sur les travaux de l'ETR et les évolutions du Parcours de Performance Fédéral.

Si l'ETR a concentré ses travaux sur la réforme des formations, la forme et les contenus des formations, elle n'en oublie pas moins le nouveau PPF et les conséquences qu'il peut avoir en terme de détection et de formation.

Sylvain BROSSE insiste sur le rôle des clubs, rôle primordial, car c'est le 1^{er} maillon de la chaine et c'est sur lui que repose la formation et la détection initiale.

Pour le PPF et les pôles, il explique que la DTN veut se concentrer sur « l'Excellence », ce qui implique que les pôles accueilleront de moins en moins de jeunes afin de se concentrer sur les meilleurs.

Pour cette raison, la mise en place de sections sportives en collèges et en lycées va vite devenir un élément important permettant le maintien d'un niveau intermédiaire voire supérieur.

Pierre MANGIN informe les clubs que le pôle d'Accession féminin du bassin alsacien est déplacé et ouvrira ses portes en septembre 2018 à Barr, au lycée Edouard Schuré.

Il termine son intervention en souhaitant que les meilleurs éléments de nos pôles puissent rester dans une structure du Grand Est, ce qui n'est pas toujours le cas actuellement.

13. Les Statuts et la règlementation

Marcel TEDESCO, Vice-président de la commission prend la parole et rappelle plusieurs points sur le fonctionnement de la commission :

- Les qualifications des licences sont faites par des salariés et des bénévoles dans les différents bassins ;
- Les mutations sont toutes examinées, validées et qualifiées par la présidente ou le vice-président ;
- Les droits de formation, tant qu'ils seront sous cette forme, sont également étudiés et validés par la commission avant d'être transmis ;
- Les conventions régionales sont soumises à l'accord du Conseil d'Administration qui est décisionnaire dans ce domaine.

Quant à la CMCD, il est d'abord rappelé que l'objectif de la CMCD est d'obliger les clubs à se structurer et que le but du règlement présenté est d'abord d'uniformiser trois dispositifs différents en un seul applicable à tous les clubs régionaux du Grand Est.

En premier lieu, pour les équipes réserves, d'équipes de championnat de France et d'équipes évoluant en championnat régional, il n'y aura pas d'exigence en terme de CMCD.

Pour cette saison transitoire, la CMCD régionale sera basée sur les critères minimalistes dont l'essentiel est défini comme suit :



- Maintien des 4 domaines, « sportif », « arbitrage », « jeune arbitre » et « technique ». Le domaine « associatif » n'aura pas d'utilité cette saison, les seuils de ressources n'excédant pas les minimas demandés dans les socles ;
- Maintien des particularités concernant les juges arbitres, en nombre d'arbitrage comme en cas de mutation ;
- Extension des dispositions des mutations des juges arbitres aux entraîneurs ;
- ➤ Date limite d'exigence de la CMCD au 31 mai 2019.
- Envoi mensuel des fiches de contrôle à compter de novembre 2018.

En cas de carences dans les exigences dans les 4 domaines, il est prévu des sanctions sportives.

Ces sanctions sont un retrait de points appliqué à l'équipe régionale du club défaillant en fin de championnat. Le nombre de points retiré dépend du nombre de défaillances et du nombre d'équipes composant la poule compétitive.

Les sanctions seront appliquées après examen par la commission, et, éventuellement si c'est le cas, réclamation auprès de la commission territoriale compétente, appel fédéral et conciliation auprès du CNOSF.

Avant de faire procéder au vote, Marcel TEDESCO déclare que la commission étudiera, avec responsables de l'arbitrage, des compétitions et l'ETR, une nouvelle CMCD qui sera présentée lors de la prochaine assemblée générale.



Rapport

Séance - 30/06/2018

Date assemblée : samedi 30 juin 2018

Lieu:

20-Voeux CMCD		Adoptée
Date du vote :	30/6/18 17:17	
Votants: 190		Non voté ; 7
Voix totales : 942		Taux d'abstention : 14.4%
Voix exprimées : 770		Type de scrutin : Public
1 - Pour	466 Voix	60.5%
2 - Contre	304 Voix	39.5%
3 - Abstention	136 Voix	

Le projet CMCD, avec une sanction appliquée en fin de saison sportive, est **approuvé à 60,5 %**.

14. <u>Le Développement et le Service aux clubs</u>

La présidente de la commission, Marie-Laure GARBELLINI, présente l'essentiel des projets pour la saison 2018-2019, projets dont certains partiellement la continuité d'actions déjà engagées.



Et parmi les actions qui sont en cours, il y a toutes celles qui sont en relation avec l'Euro 2018 féminin, que ce soient les « road shows » encore en cours dans le Grand Est et qui se termineront fin septembre à Nancy ou que ce soient des actions ponctuelles en marge de manifestation à caractère grand public.

Il faut également noter le renouvellement à compter du 1^{er} juin 2018 d'une campagne de recrutement de jeunes volontaires en Service Civique.

Les clubs peuvent accueillir au maximum 2 jeunes, pour 8 mois et à raison de 24h par semaine; les clubs candidats à l'accueil peuvent contacter la ligue où des renseignements complémentaires pourront leur être donner.

Pour les projets à venir, on peut plus particulièrement relever :

- ➤ Une réactualisation des relations avec le monde scolaire, avec la création d'une mallette pédagogique, l'élaboration d'un document d'aide aux clubs pour se rapprocher des établissements scolaires ;
- Une sensibilisation à la « féminisation » avec l'organisation de soirée thématique dans le Grand Est;
- Un projet « Citoyen », en lien avec le projet fédéral « Handballissime », dont l'objectif est de valoriser les jeunes et les structures engagées dans un projet concourant à la citoyenneté;
- Le développement des pratiques alternatives comme le handball à 4.

En conclusion, elle répète que la commission est là pour aider les clubs, mais elle leur demande de bien communiquer et de faire remonter toutes actions de développement pouvant être soutenues et étendues à d'autres clubs.

15. Le budget prévisionnel et les tarifs 2019

Présentés par Christiane DUTEURTRE et Thierry KLIPFEL, le budget est bâti en s'appuyant sur les données du budget 2017, 1^{er} budget Grand Est, mais en tenant compte du résultat de 2017, une réactualisation prévisible des subventions et bien sûr de l'Euro 2018 féminin, ce qui amènera le budget à près de 3 millions d'euros.

Compte tenu du résultat positif de 2017, il est proposé de ne pas augmenter le coût des licences et d'harmoniser, sur les tarifs les plus faibles, les montants des droits d'engagement des championnats.

Une participation des parents aux frais de fonctionnement des différents pôles, pour les équipements et le suivi médical est incluse dans le budget, ces frais devenant, du fait de la réforme du PPF une charge supplémentaire pour la ligue.

Le budget, à hauteur de 2 906 680 euros, et les tarifs sont présentés à l'assemblée.

En premier lieu, le budget prévisionnel 2018.



BUDGET PREVISIONNEL

C	ucus 🛬	CHARGES
Comptes	GRAND EST	2018
	80 - ACHATS	
	VARIATION STOCK	2 880,00€
602	MATIERES CONSOMMABLES	20 000,00€
604	AFFILIATIONS	44 100,00€
604	LICENCES	651 860,00€
604	MUTATIONS	100 000,00€
604	COUPE DE France FFHB	5 200,00€
604	INDEMNITES ARBITRAGES	200 000,00€
604	INDEMNITES SUIVIS ARBITRAGES INDEMNITES DELEGUES	25 000,00 €
604 604	AUTRES ACHATS EQUIPEMENTS ET PETITS MATERIELS	10 000,00€
605	ACHAT FOURNITURES ADMINISTRATIVES	14 000,00€
607	ACHAT FOURNITURES SPORTIVES	35 000,00€
007	61 - TRAVAUX FOURN SERV EXTER	00.000,000
611	GESTION CREPS	37 000,00€
611	GESTION ITFE	30 240,00 €
613	LOCATION IMMOBILIERE	15 000,00€
613	LOCATION SALLES SPORTS ET GESTION CREPS	15 000,00€
613	LOCATION SALLE DE REUNION	7 000,00€
613	LOCATION MATERIEL DIVERS	18 000,00€
613	LOCATION VEHICULES	12 500,00€
615	ENTRETIEN ET REPARATION	27 000,00€
616	ASSURANCE	4 000,00€
618	DOCUMENTATIONS	500,00€
	62 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS	
621	PERSONNEL INTERIMAIRES	2 500,00€
621	HONORAIRES KINE PPF Masculin et FEMININ	4 000,00€
622	HONORAIRES COMPTABLE ET COMMISSAIRE	25 000,00€
622	INDEMINITES FORMATION INDEMINITES ENTRAINEURS	12 000,00€
622		5 000,00€
622	INDEMINITES DIVERSES	4 000,00€
622 623	SUIVIS MEDICAUX POLES Masculin et Féminin	10 000,00€
623	ANNONCES ET INSERTIONS ACTIONS DE PROMOTIONS	1 000,00 €
623	RECOMPENSES	80 000,00€
623	CATALOGUES ET IMPRIMES	1 000,00€
625	VOYAGES ET DEPLACEMENTS	110 000,00€
625	DEPLACEMENTS PPF Masculin et Féminin	31 000,00€
625	RESTAURATIONS ET HEBERGEMENTS	120 000,00€
625	RESTAURATIONS ET HEBERGEMENTS PPF Masculin et Féminin	120 000,00€
625	RECEPTIONS	1 000,00€
626	TELEPHONE	13 000,00€
626	INTERNET	2 500,00€
626	FRAIS PTT	4 200,00€
627	SERVICES BANCAIRES	5 000,00€
628	COTISATIONS	1700,00€
628	FRAIS DE FORMATION PERSONNELS ET BENEVOLES	10 000,00€
	63 - IMPOTS ET TAXES	
	FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE	7 000,00€
	64 - FRAIS DE PERSONNEL	
641	SALAIRES	600 000,00 €
645	CHARGES SOCIALES	200 000,00 €
647	MEDECINE DU TRAVAIL	2 000,00€
GE1	86 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	. €
651 657	PART LGE A LA FFHB PART LGE SERVICE AUX CLUBS	100 000,00 €
657	PART LGE SERVICE AUX CLUBS PART LGE AUX PPF Masculin et Féminin	15 000,00€
657	PART LGE AUX COMITES PAC DEVELOPPEMENT	88 500,00 €
931	68 - DOTATIONS AMORTISSEMENTS	30 300,00°C
	DOTATION AUX PROVISIONS INDEMNITES FIN CARRIERE	50 000,00€
	DOTATION AUX AMORTISSEMENT	2 000,00€
	TOTAL	2 906 680,00 €

	LIGHE *	PRODUITS
Comptes	GRAND EST	2018
	VENTE8	
706	REAFFILIATION ET DROITS ADMINISTRATIFS	102 000,00 €
706	LICENCES	1 443 000,00€
706	MUTATION	223 000,00 €
706	APPEL FOND ARBITRAGE	420 000,00 €
706	APPEL DE FOND ITFE	30 240,00 €
706	ENGAGEMENT CHAMPIONNATS	75 000,00 €
706	REMB FFHB COMPETITIONS INTERLIGUES	10 500,00 €
706	REMB FFHB COMPETITIONS POLES	13 000,00 €
706	PARTICIPATION COUPE ALSACE LORRAINE	1 200,00 €
706	PARTICIPATION COUPE ALSACE JEUNE	1 400,00 €
706	PARTICIPATION CHALLENGE ALSACE	800,00€
706	PARTICIPATION COUPE DE France	5 200,00 €
706	DROITS FORMATIONS SUR MUTATION	4 000,00 €
706	PARTICIPATION PPF EXCELLENCE ET ACCESSION MASCULIN	20 000,00 €
706	PARTICIPATION PPF EXCELLENCE ET ACCESSION FEMININ	20 000,00 €
707	VENTES DIVERSES	5 000,00 €
708	SUBVENTION BILLETERIE EURO 2018	100 000,00 €
	SUBVENTIONS	
741	CND8	40 000,00 €
741	CONSEIL DEPARTEMENTAL MOSELLE	4 000,00 €
	DDFIP MARNE	22 000,00 €
741	CONSEIL REGIONAL	125 000,00 €
741	CNDS EMPLOI	22 000,00 €
741	FFHB PACTE DE DEVELOPPEMENT	210 890,00 €
748	SUBVENTIONS DIVERSES ASP	5 000,00 €
	PRODUITS FINANCIERS	
76	INTERET8	1 600,00€
76	PRODUITS FINANCIERS	1850,00€
	TOTAL PRODUITS	2 906 680.00 €

Ensuite les différents tarifs de la saison 2018-2019, tarifs qui sont à la base de l'élaboration d'une partie du budget prévisionnel.



PROPOSITION TARIFS LIGEH Administratifs Licences Engagements 2018 2019

TARIFS ADMINISTRATIFS

TARIFS AFFILIATION

			Part Région Part Région+ FFIRE				1	
		Part FFHB	Bassin Alsace	Bacdin Cham- Ardenne	Bassin Lorraine	Bacdin Alcace	Bacdin Charry Ardenne	Basin Lorraine
	+16 and Bacsin	31,40 €	17,00 €	36,00 €	24,00 €	48,40 €	67,40 €	55,40 €
ž	12-16 ans Bassin	19,80 €	13,00 €	26,00 €	20,00 €	32,80 €	45,80 €	39,80 €
	-12 and Bassin	14,95 €	10,00 €	16,00 €	14,00 €	24,95 €	30,95 €	28,95 €
8	Blanche Bassin	31,40 €	17,00 €	36,00 €	24,00 €	48,40 €	67,40 €	55,40 €
	Corpo Bassin	25,40 €	11,00 €	11,00 €	11,00 €	36,40 €	36,40 €	36,40 €
	Loisir (+16ans)	25,15 €	10,00 €	15,00 €	15,00 €	35,15 €	40,15 €	40,15 €
	Handft	25,15 €	8,00 €	8,00 €	8,00 €	33,15 €	33,15 €	33,15 €
- 6	Handersemble	11,65 €	5,00 €	5,00 €	5,00 €	16,65 €	16,65 €	16,65 €
ŧ	Babyhand (2-5 ans)	14,95 €	10,00 €	16,00 €	14,00 €	24,95 €	30,95 €	28,95 €
8	Dirigeants	17,25 €	20,00 €	20,00 €	20,00 €	37,25 €	37,25 €	37,25 €
£	Blanche Dirigeants	17,25 €	20,00 €	20,00 €	20,00 €	37,25 €	37,25 €	37,25 €
	Evinementielle	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

TARIFS LICENCES

		Part FFHB		Part Région			Part Région+ FFHB	1
		Part PPHB	Bacdin Alcace	Bacdin Charry Ardenne	Bassin Lorraine	Bacdin Alcace	Bacdin Charry Andenne	Bassin Lorraine
gous	+16 ans	86,00 €	105,00 €	305,00 €	105,00 €	191,00 €	191,00 €	191,00 €
2	de 13 à 16 ans	50,00 €	80,00 €	80,00 €	80,00 €	130,00 €	130,00 €	130,00 €

TARIFS ENGAGEMENTS

			Part Région		Part Région+ FFHB			
		Part FFHB	Bassin Alsace	Bacdin Cham- Ardenne	Bassin Lonaine	Bacdin Alcace	Recein Chem- Ardenne	Bassin Lorraine
			2017/2018	2017/2018	2017/2018	2018/2019	2018/2019	2018/2019
	PNM	0,00 €	147,00 €	400,00 €	750,00 €	200,00 €	400,00 €	550,00 €
	N3TF / PNF	0,00 €	126,00 €	350,00 €	400,00 €	170,00 €	350,00 €	350,00 €
	DICM	0,00 €	126,00 €	350,00 €	550,00 €	170,00 €	350,00 €	450,00 €
	DICF	0,00 €	0,00 €	0,00 €	350,00 €	0,00 €	0,00 €	300,00 €
	HON M	0,00 €	126,00 €	0,00 €	400,00 €	170,00 €	300,00 €	300,00 €
	-18 M (engagement sur la saison)	0,00 €	126,00 €	120,00 €	30,00 €	120,00 €	0,00 €	0,00 €
	-18 M (engagement par phase)	0,00 €	0,00 €	60,00 €	15,00 €	0,00 €	60,00 €	60,00 €
OFICIALIS	-18 F (engagement sur la saison)	0,00 €	60,00 €	100,00 €	30,00 €	80,00 €	0,00 €	0,00 €
₽	-18 F (engagement par phase)	0,00 €	0,00€	50,00 €	15,00 €	0,00€	40,00 €	40,00 €
	-15 M (engagement sur la salson)	0,00 €	60,00 €	300,00 €	30,00 €	80,00 €	0,00 €	0,00 €
900	-15 M (engagement par phase)	0,00 €	0,00€	50,00 €	15,00 €	0,00 €	40,00 €	40,00 €
₩.	-15 F (engagement sur la saison)	0,00 €	60,00 €	300,00 €	30,00 €	80,00 €	0,00 €	0,00 €
MOOM	-15 F (engagement par phase)	0,00 €	0,00€	50,00 €	15,00 €	0,00 €	40,00 €	40,00 €
5	-15 M (engagement sur la salson)	0,00 €	60,00 €	300,00 €	30,00 €	80,00 €	0,00 €	0,00 €
<u> </u>	-15 M (engagement par phase)	0,00 €	0,00 €	50,00 €	15,00 €	0,00€	40,00 €	40,00 €
ğ	-13 M (engagement sur la salson)	0,00 €	60,00 €	300,00 €	30,00 €	80,00 €	0,00 €	0,00 €
ž	-13 M (engagement par phase)	0,00 €	0,00 €	50,00 €	15,00 €	0,00 €	40,00 €	40,00 €
_	-13 F (engagement sur la saison)	0,00 €	60,00 €	300,00 €	30,00 €	80,00 €	0,00 €	0,00 €
	-13 F (engagement par phase)	0,00 €	0,00 €	50,00 €	15,00 €	0,00 €	40,00 €	40,00 €
	COUPES SENIORS NATIONALIX	0,00 €	76,00 €	0,00 €	0,00€	50,00 €	50,00 €	50,00 €
	COUPES ET CHALLENGES SENIORS REGIONALIX	0,00€	30,00 €	0,00 €	50,00 €	30,00 €	30,00 €	30,00 €
	COUPES-18	0,00 €	20,00 €	0,00 €	0,00€	20,00 €	20,00 €	20,00 €
	COUPES-15	0,00 €	20,00 €	0,00 €	0,00€	20,00 €	20,00 €	20,00 €
	COUPES-13	0,00 €	12,00 €	0,00 €	0,00 €	20,00 €	20,00 €	20,00 €



	INDEMNI	TES D'ARBITRAGI
	2017-2018	2018-2019
	LGEH	LGEH
PNM	45,00 €	45,00 €
N3TF / PNF	35,00 €	45,00 €
EXC M	35,00 €	35,00 €
EXC F	35,00 €	35,00 €
HON M	35,00 €	35,00 €
MATCHS AMICAUX SENIORS	35,00 €	30,00 €
TOURNOIS SENIORS / JEUNES 1/2j	Selon convention Cl	TA/Organisateurs
TOURNOIS SENIORS / JEUNES 13	Selan convention C	TA/Organisateurs
-18 M .	30,00 €	30,00 €
-18 F	30,00 €	30,00 €
-15 M	21,00 €	21,00 €
-15 F	21,00 €	21,00 €
-13 M	18,00 €	18,00 €
-13 F	18,00 €	18,00 €
KM individuel	0,30 €	0,30 €
KM co-voiturage	0,40 €	0,40 €
	INDEMNIT	ES DE FORMATIC
	2017-2018	2018-2019
	LGEH	LGEH

Tutorat

Suivi JA ou JAJ Accompagnement

Suivi JA ou JAJ Evaluation

1/2 journée de formation

1 journée de formation

KM individuel

KM co-volturage

	TARIFS	DES FORMATIONS
	2017-2018	2018-2019
	LGEH	LGEH
Cotisation ITFE	8	120,00 €
Formation Babyhand / Premiers pas (bénévoles)	0,00 €	à définir
Formation Babyhand / Premiers pas (salairés)	0,00 €	460,00 €
Formation Hand Fit	0,00 €	0,00 €
Animateur	fixés par les CD	fixés par les CD
Entraîneur régional	250,00 €	250,00 €
Animateur Ecole d'Arbitrage		100,00 €
Accompagnateur JAJ	i n	50,00 €
Juge Superviseurs		200,00 €
Officiels de Table de Marque		0,00
Responsable de Salle et d'Espace de Compétition	8	0,00
KM individuel	0,30 €	0,30 €
KM co-voiturage	0,40 €	0,40

Les tarifs associés aux pénalités financières liées à l'organisation des compétitions et aux sanctions disciplinaires et administratives sont conformes à ceux inscrits dans le guide financier 2018-2019 de la FFHB.

35,00 €

50,00 €

90,00€

0.30 €

0.40 €

Le budget prévisionnel 2019 est proposé aux votes des délégués.

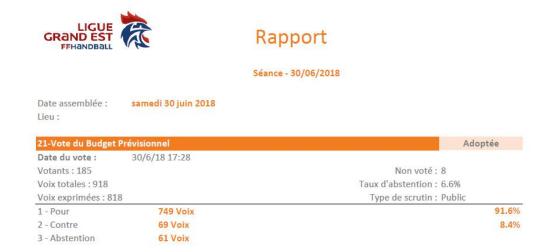
36,00 €

51,00 €

40,00 €

0.30 €

0,40 €



Le budget prévisionnel 2019 et les tarifs sont donc adoptés à 91,6 %.



16. Allocution du représentant fédéral et clôture de l'Assemblée Générale

Jacques BETTENFELD, déclare à l'assemblée que les clubs, les comités et la ligue doivent être fiers des résultats qui restent exceptionnels.

Il félicite les clubs qui sont à la base et sur qui tous repose et encourage les structures à s'engager dans les nouvelles pratiques que sont le *Hand à 4* et le *Beach handball*.

Il informe les présents sur la modification attendue de la gouvernance du Sport, l'Etat la déléguant au CNOSF, aux Régions et aux fédérations.

Il souligne la belle réussite de la Maison du Handball, qui est un lieu de travail magnifique et dont le budget n'a pas connu de dépassement, ce qui encore plus extraordinaire.

Puis, après avoir déclaré qu'au niveau disciplinaire, le constat est le même partout et que des actions doivent être menées pour endiguer les phénomènes, il souligne que, grâce à son travail, le Territoire du Grand Est a reçu une enveloppe financière supplémentaire de près de 36 000€ pour le Pacte de développement.

Enfin, il regrette l'absence de club de Haut niveau masculin dans le Territoire et rappelle que l'Euro 2018 féminin se déroule pendant 2 semaines à Nancy et qu'il faut penser à prendre des billets.

Pour conclure, il demande à tous d'avoir une pensée pour Christian CARL, militant fidèle et acharné du handball trop rapidement disparu.

Jean-Marie NOËL clôt l'Assemblée Générale à 17h35, remercie la présidente et les bénévoles du club de Benfeld pour l'organisation et invite l'assemblée à partager le verre de l'amitié et souhaite un bon retour aux personnes présentes.

Le verre de l'amitié est offert par la Ligue Grand Est de handball à l'ensemble de l'assistance

Jean-Marie NOEL

Président

Jandlall France 2010

Claude BOMPARD

Secrétaire Général



HANDBALL Assemblée générale de la Ligue du Grand Est à Benfeld

Aucun point n'a été zappé

Réunie hier à Benfeld, la Ligue Grand Est a fait le point, un an après sa création, sur l'harmonisation de son fonctionnement auprès des clubs au terme d'un tour d'horizon très exhaustif et interactif.

e menu proposé aux congressistes était copieux. Vu a teneur des débats et la richesse des sujets abordés, il n'est pas étonnant que l'assemblée a largement débordé sur le rendez-vous des Bleus du foot. On a alors assisté à des scènes plutôt cocasses, la salle suivant d'une oreille les discours des intervenants à la tribune et d'un œil le match de l'équipe de France de foot sur un portable ou une tablette. Le troisième but français a même été annoncé au micro par Thierry Klipfel durant une allocution pour confirmer le brouhaha sur un possible but des Bleus.

S'ils n'ont pas zappé le match d'une équipe nationale qui aimerait imiter celle du handball, les 192 représentants des 250 clubs que regroupe la Ligue du Grand Est ont aussi beaucoup actionné la «zappette » proposée par la fédération. Ce dispositif astucieux a permis d'assister en direct, non pas au match de foot, mais aux consultations des clubs qui ont voté meatingtaine de points.

té une vingtaine de points. Le rapport moral du président Jean-Marie Noël a ainsi été approuvé à 97,3 %. Ce dernier venait de conclure sa sortie en rappelant que l'exceptionnelle année 2017 des éguipes de France a aussi été « celle de la mise à feu de la fusée Grand Est » et qu'il convenait de « lui donner tout le carburant pour sa mise sur orbite avant 2020 ».

Des objectifs ambitieux

Ses représentants, son administration, ses techniciens, ses arbitres et ses clubs sont décidés à poursuivre leurs efforts tels des défricheurs comme les a définis le secrétaire Claude Bompard dans son rapport d'activité. La nouvelle Ligue s'est fixé des objectifs ambitieux a rappelé le président Noël. Malgré les difficultés de la tâche, le travail



L'équipe de France, championne du monde 2017, disputera l'Euro féminin à Nancy fin novembre. Un événement qui mobilisera la Ligue du Grand Est. PHOTO FEHB - S. PILLAUD

porte déjà ses fruits avec une dotation financière de 200 000 €, supérieure de 40 000 € à son équivalent cumulé sur les anciennes ligues, désormais appelés bassins. Les participants ont donc été invités à plonger dans le vif du sujet en donnant leur avis sur huít vœux de la commission des compétitions pour l'harmonisation entre les territoires. Celuí d'avoir deux divisions d'écart entre une équipe I au niveau régional et une équipe II a été rejeté à 68 %.

En revanche un championnat régional féminin du bassin Alsace en 2018/2019 pour préparer à la constitution de la Nationale 3 territoriale a été validée à près de 84 %, tout comme la future formule du championnat prénational masculin à 12 équipes constitué de 4 équipes de chaque bassin à 67 %.

Un Euro pour Noël

La flambée du coût des déplacements et le prix des licences dont l'augmentation a été limitée à 2 euros a aussi valu des remarques souvent constructives d'une salle attentive et réactive qui a fait part de ses difficultés dans la gestion des clubs en quotidien.

L'assemblé a aussi fait la promotion du grand événement de la fin de l'année, l'Euro féminin qui accueillera l'équipe de France à Nancy avec un premier match, sur les quinze au programme, particulièrement alléchant entre les Bleues, championnes du monde et les championnes olympiques russes. Les ventes vont bon train surtout pour les matches de l'équipe de France puisque le premier est quasiment plein. L'événement mobilisera la famille du handball pendant deux semaines de la fin novembre au 12 décembre au palais des Sports Jean Weille. Pour cela, la Ligue aura besoin de 293 bénévoles dont le seul critère sera d'être majeur.

L'organisation est en marche, la communication autour de l'événement ira grandissant en direction du grand public au fil des semaines. Mais avant d'accueillir le gotha européen, il s'agira de continuer à donner des bases solides aux clubs de ce Grand Est qui a, encore une fois, mis en avant sa formation avec le succès de ses sélections féminines et masculines aux interligues.

Christian WEIBEL

Extrait des Dernières Nouvelles d'Alsace du 1^{er} juillet 2018 Page | 32



HANDBALL > Grand Est

Aucun point n'a été zappé

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA LIGUE Ce samedi, à Benfeld

Le menu proposé aux congressistes était copieux. Vu la teneur des débats et la richesse des sujets abordés, il n'est pas étonnant que l'assemblée a largement débordé sur le rendez-vous des Bleus du foot. On a alors assisté à des scènes plutôt cocasses, la salle suivant d'une oreille les discours des intervenants à la tribune et d'un œille match de l'équipe de France de foot sur un portable ou une tablette. Le troisième but français a même été annoncé au micro par Thierry Klipfel durant une allocution pour confirmer le brouhaha sur un possible but des Bleus.

S'ils n'ont pas zappé le match d'une équipe nationale qui aimerait imiter celle du handball, les 192 représentants des 250 clubs que regroupe la ligue du Grand Est ont aussi beaucoup actionné la « zappette » proposée par la fédération. Ce dispositif astucieux a permis d'assister en direct, non pas au match de foot, mais aux consultations des clubs qui ont voté une vingtaine de proints

Le rapport moral du président Jean-Marie Noël a ainsi été approuvé à 97,3 %. Ce dernier venait de conclure sa sortie en rappelant que l'exceptionnelle année 2017 des équipes de France a aussi été « celle de la mise à feu de la fusée Granle st » et qu'il convenait de « lui donner tout le carburant pour sa mise sur orbite avant 2020 ».

Des objectifs ambitieux

Ses représentants, son administration, ses techniciens, ses arbitres et ses clubs sont décidés à poursuivre leurs efforts tels des défiricheurs comme les a définis le secrétaire Claude Bompard dans son rapport d'activité. Le nouvelle Ligue s'est fixée des objectifs ambitieux a rappelé le président Noël. Malgré les difficultés de la tâche, le travail porte déjà ses fruits avec une dotation financière de 200 000 €, supérieure de 40 000 € à son équivalent cumulé sur les anciennes ligues, désormais appelés bassins.

Les participants ont donc été invités à plonger dans le vif du sujet en donnant leur avis sur huit vœux de la commission des compétitions pour l'harmonisation entre les territoires. Celui d'avoir deux divisions d'écart entre une équipe I au niveau



Réunis autour de leur président Jean-Marie Noël, les dirigeants du Grand Est ont fait le point, un an après la création de la ligue, sur l'harmonisation de son fonctionnement auprès des clubs. Photo d'archives Eric DUBOIS

régional et une équipe II a été rejeté à 68 %. En revanche, un championnat régional féminin du bassin Alsace en 2018/2019 pour préparer à la constitution de la Nationale 3 territoriale a été validée à près de 84 %,

tout comme la future formule du championnat prénational masculin à 12 équipes constitué de 4 équipes de chaque bassin à 67 %.

La flambée du coût des déplacements et le prix des licences dont l'augmentation a été limitée à deux euros a aussi valu des remarques souvent constructives.

Un Euro pour Noël

L'assemblée a aussi fait la promotion du grand événement de la fin de l'année, l'Euro féminin qui accueillera l'équipe de France à Nancy avec un premier match, sur les quinze au programme, particulièrement alléchant entre les Bleues, championnes du monde et les championnes olympiques russes. Les ventes vont bon train surtout pour les matches de l'équipe de France puisque le premier est quasiment plein. L'événement mobilisera la famille du handball pendant deux semaines de la fin novembre au 12 décembre au palais des Sports Jean Weille. Pour cela, la ligue aura besoin de 293 bénévoles dont le seul critère sera d'être majeur.

L'organisation est en marche. Mais avant d'accueillir le gotha européen, il s'agira de continuer à donner des bases solides aux clubs de ce Grand Est qui a, encore une fois, mis en avant sa formation avec le succès de ses sélections féminines et masculines aux interligues.

MMO22 - V1

Extrait de l'Est Républicain du 1er juillet 2018

